



Remboursement impossible avant 7 jours

Par **cibesx**, le **03/07/2008** à **14:53**

Bonjour,

Nous avons acheté une couette dans un magasin, nous sommes retournée au magasin pour se faire rembourser (avant 7 jours) et là on nous a informé qu'il ne rembourse pas, mais qu'il nous donne un avoir.

Sachant qu'il n'y a aucun mention de cette pratique sur le ticket de caisse.

Nous avons demandé à parler au directeur qui nous indiqué qu'il y avait un reglement interieur et que le remboursement était impossible?

Nous lui avons indiqué que le reglement interieur n'était que "visible" qu'à la sortie (à 3 metres de hauteur en sortie de caisse) et que rien nous informé de cette regle à l'entrée ou bien avant l'achat.est-ce legal?

Nous avons ecrit au service client (AR). Et nous n'avons toujours pas de reponse.

Que Doit faire?

Merci de votre reponse.

Par **palmer**, le **03/07/2008** à **15:09**

Si le règlement intérieur était visible à l'entrée, auriez vous acheté la couette ????????

Par **cibesx**, le **03/07/2008** à **19:02**

Non nous n'aurions pas acheté la couette.

Le reglement n'était pas visible à l'entrée mais à la sortie après les caisses.

Par **JamesEraser**, le **03/07/2008** à **19:22**

Je ne vois pas l'intérêt d'acheter une couette pour se rendre compte que la couleur arrivé à la maison est d'un goût de chiottes. Le magasin non plus je pense et en l'absence d'anomalie sur l'article....

Soyez heureux que le magasin consente à vous remettre un avoir, la vente étant régulière.

Experatooment